

et de pêche dans un fonds servant à acquérir des habitats essentiels et à financer des projets d'aménagement d'habitats. La province interdit la transformation et la vente de terres de la Couronne servant d'habitat indispensable. Elle met l'accent sur la prévention des dégâts que la faune occasionne à la propriété privée et aux produits agricoles. Enfin, elle impose depuis peu des amendes plus sévères pour le braconnage et la chasse de nuit.

En septembre 1988, la Saskatchewan a annoncé la mise en œuvre du projet des lacs Quill, le premier projet réalisé dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

En Alberta, la faune comprend le gibier à plumes, tel que le faisan, la perdrix, le lagopède, la gélinotte huppée, le téttras des savanes, le lagopède bleu, la gélinotte des armoises et la gélinotte à queue fine, de même que diverses espèces de gros gibier et d'animaux à fourrure, ainsi que des espèces non considérées comme gibier, notamment les espèces menacées et vulnérables.

En raison de la diversité de ses caractéristiques physiques, de son climat et de sa végétation, la Colombie-Britannique présente la plus impressionnante et la plus abondante variété faunique de l'ensemble des provinces et des territoires du Canada : on y trouve au moins 112 espèces de mammifères, sans compter les nombreuses sous-espèces, plus de 400 espèces résidentes d'oiseaux, 14 espèces de reptiles et 20 espèces d'amphibiens. Parmi les diverses espèces de gros gibier présentes dans la province, il y a l'orignal, le wapiti, le mouton des Rocheuses, la chèvre des neiges, le caribou, trois espèces de cerfs, le grizzly et l'ours noir, le cougar et le loup. Les animaux à fourrure tels que le castor, le rat musqué, la martre, l'écureuil, le vison, le coyote, la belette, le lynx et d'autres ont été à l'origine d'une production annuelle de fourrures évaluée à 5,8 millions de dollars sur le marché des peaux brutes en 1986-1987. Plusieurs millions de canards et d'oies ainsi que de nombreuses espèces de gibier à plumes des hautes terres en font une région de chasse particulièrement intéressante pour les chasseurs d'oiseaux. Plus d'un million de canards et d'oies passent l'hiver en Colombie-Britannique. La chasse est étroitement réglementée dans le but de respecter le premier objectif du programme de gestion de la faune de la Colombie-Britannique, à savoir le maintien et l'amélioration de la faune et de l'habitat faunique, de manière à préserver

l'abondance, la diversité et le renouvellement de la ressource faunique.

8.4.3 La faune des territoires

Au Yukon, les autorités encouragent aussi bien les résidents que les non-résidents à exploiter le gros gibier, le gibier à plumes des hautes terres et les poissons d'eau douce de façon judicieuse. C'est la Direction de la pêche et de la faune qui délivre les permis de chasse et qui réglemente le piégeage des animaux à fourrure ainsi que l'activité des pourvoyeurs et des guides. Afin d'accroître les connaissances au sujet des animaux sauvages et d'acquérir les données de base nécessaires à la gestion de la faune, elle effectue ou finance des recherches biologiques et réalise des programmes d'éducation du public.

Territoires du Nord-Ouest. La gestion de la faune dans les Territoires du Nord-Ouest comporte des mesures telles que des relevés et la pose de collets émetteurs sur la population de caribous évoluant en terrain découvert, la pose de plaques d'identification sur les ours polaires, des relevés portant sur les oiseaux rapaces et les moutons de Dall, et des études sur le bison des bois. Les animaux à fourrure font également l'objet d'une surveillance. Le ministère des Ressources renouvelables est responsable de l'administration des permis de pêche sportive et des permis de chasse. Parmi les poissons les plus populaires, on note la truite des lacs, l'ombre de l'Arctique, le brochet et l'omble de l'Arctique. Le gibier des hautes terres et le gros gibier de cette région comprennent le caribou, l'orignal, le bœuf musqué, l'ours polaire, l'ours noir, le grizzly, le mouton de Dall, le loup, le lagopède et la gélinotte. Parmi les espèces fauniques que recherchent les trappeurs, il y a le castor, le renard de l'Arctique et le renard roux, le lynx, la martre, le vison, le rat musqué, le loup et le glouton. Le ministère des Ressources renouvelables offre aux autochtones la possibilité de continuer leurs activités traditionnelles de chasse, de piégeage et de pêche. Ses initiatives à cet égard comprennent l'octroi de subventions d'encouragement aux trappeurs (un programme de subventions pour les fourrures basé sur un pourcentage des prises de la saison), un service de commercialisation des fourrures ainsi qu'un programme de campement éloigné à l'intention des groupes qui désirent retourner vivre de la chasse et du piégeage à même les ressources naturelles du territoire.